

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 27/02/2012

Date de la convocation:
20/02/2012
Date d'affichage:
21/02/2012

L' an 2012 et le 27 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

En l'absence du président, la séance est présidée par M Alfred KREISS, 3è vice-président, faisant fonction de président de la séance.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHRISTMANN Pascal à M. MEYER Willy,
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, GANGLOFF Christian, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre,

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 055.2012
Vote : A la majorité
Pour : 49
Contre : 1
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

055.2012 : Création de poste : adjoint technique territorial de 1ère classe.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 82-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 31 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,

Considérant l'inscription sur la liste d'admission à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité espaces naturels, espaces verts et option employé polyvalent des espaces verts et naturels de M. Philippe MOTZ, adjoint technique territorial de 2^e classe à la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 13.02.2012,

Entendu l'exposé du président M Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 3 abstentions, décide :

- De créer un poste d'adjoint technique territorial de première classe permanent à temps complet,**
- D'autoriser le président à procéder à la déclaration de vacance de poste,**
- De fixer la rémunération de cet agent conformément à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondante,**
- D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/03/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

